

WIZERNES



Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour 2012 et vote le Budget Primitif

Réuni le 29 Mars sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Il est décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association intercommunale du camp des Bruyères en Juillet 2012, afin de permettre aux enfants de la Commune de fréquenter les accueils de loisirs organisés par cette association.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma Départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet du Pas de Calais, prévoyant notamment la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer par l'adjonction des communes de Bayenghem-Les Eperlecques, Mentque-Norbecourt, Nordausques, Nort Leulingem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques.

URBANISME

- Il est décidé du principe de faire usage du droit de préemption urbain en cas de mise en vente de la parcelle cadastrée section XD 35, sur laquelle est édifié un immeuble n° 5 rue H. Lévy Ullmann.

FINANCES

- Le Conseil arrête les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations pour l'année 2012 pour un montant total de 104 021,00 €

- Le Conseil procède à l'examen des comptes administratifs 2011 du service d'assainissement et du budget général, qui font apparaître les résultats suivants :

Service assainissement

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	449 127,01 €	94 481,84 €
Dépenses de l'exercice	422 551,31 €	362 083,40 €
Résultat antérieur	319 593,56 €	466 686,89 €
Résultat de clôture	346 169,26 €	199 085,33 €

Services généraux

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Recettes de l'exercice</i>	3 018 788,40 €	873 269,49 €
<i>Dépenses de l'exercice</i>	2 507 845,74 €	1 244 465,81 €
<i>Résultat antérieur</i>	959 827,21 €	133 024,08 €
<i>Résultat de clôture</i>	823 769,87 €	- 238 172,24 €

Les comptes de gestion du Receveur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont également adoptés.

Affectation des résultats

Service assainissement

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 231 800 € en dépenses, et à 150 000 € en recettes, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 346 169,26 € au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.

Services généraux

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 590 999 € en dépenses et à 588 000 € en recettes, le Conseil décide d'affecter les crédits inscrits au titre de l'autofinancement à la section d'investissement à hauteur de 245 000,00 €, le solde soit 578 769,87 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- Le Budget Primitif du service d'assainissement est adopté, et s'équilibre en dépenses et recettes à 795 799,26 € pour la section d'exploitation et à 871 678,59 € pour la section d'investissement.

En investissement sont inscrits des crédits pour la reprise de subvention d'investissement correspondant à la participation perçue de la SEPAC pour les travaux de la coupole, la participation d'Hallines sur dépenses payées pour les travaux du collecteur principal et de la station d'épuration, et des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les mêmes opérations, le remboursement en capital des emprunts, les frais d'étude et d'insertion, l'acquisition d'un hydrocureur et de pompes de secours, les travaux de réhabilitation des réseaux 2^{ème} tranche, l'extension des réseaux liés au Val de Wisques, les travaux de la rue du Bosquet et la réalisation de vestiaires et d'un garage.

Les recettes sont constituées par le F.C.T.V.A., les amortissements des immobilisations, l'autofinancement d'un montant de 294 077,26 € et le résultat reporté de l'exercice 2011, et un emprunt.

- Le conseil municipal décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2012, à 15 € / semestre pour la part fixe, et à 2 € le m3 pour la part variable.

- Il est décidé de réviser d'environ 2 % les tarifs des concessions funéraires, des concessions en columbarium et des concessions en cavurnes à compter du 1^{er} Mai 2012.

- Il est décidé de maintenir les taux d'imposition 2012 au niveau de ceux de 2011 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation20,27 %*
- Taxe sur le Foncier Bâti20,26 %*
- Taxe sur le Foncier Non Bâti64,05 %*

- Le Budget Primitif 2012 de la commune est adopté et s'équilibre en dépenses et recettes à 3 500 347,87 € pour la section de fonctionnement, et à 1 934 046,24 € pour la section d'investissement.

L'autofinancement s'élève à 544 952,87 €.

Les crédits d'investissement concernent :

Le remboursement en capital des emprunts réalisés, les travaux en régie, les crédits reportés, le déficit de clôture, les crédits complémentaires nécessaires aux opérations engagées : les travaux de gros entretien aux bâtiments - écoles primaire et maternelle, les travaux divers de voirie, les travaux d'amélioration de l'éclairage public, les travaux de gros entretien de voirie les travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès.

Une subvention d'équipement pour le Val de Wisques, les aménagements au cimetière, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel pour la cantine, l'acquisition de matériel et mobilier divers et scolaire, l'acquisition d'illuminations de Noël, l'acquisition de matériel divers l'acquisition de matériel informatique, l'acquisition de matériel pour l'harmonie, les travaux de rénovation du COSEC, les travaux de gros entretien aux bâtiments communaux et à la salle des sports du Chocquet.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, une subvention au titre des travaux de COSEC, l'affectation du résultat et un emprunt.

- Occupation du domaine public communal -

Monsieur CHRETIEN, exploitant la brasserie "La Rivière Aa" à Wizernes, est autorisé à installer une terrasse rue du Moulin du 1^{er} Mai au 30 Septembre 2012, moyennant une redevance de 120 €.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur HERBERT informe les conseillers qu'ils sont invités à l'inauguration de l'exposition organisée par l'Aa d'O sur l'harmonie municipale, le 6 Avril prochain. Cette exposition a lieu à la maison de la mémoire, et ce jusqu'au 30 Juin 2012.

- Madame DUFOR fait part aux conseillers de l'exposition du géant BAJU à la bibliothèque de Saint-Omer.

- Monsieur DEGRAVE informe que la brocante du quartier de l'Argilière aura lieu rue des Fleurs, et non pas au parking du collège. La date retenue est le 20 Mai 2012.

L'Adjoint délégué,
Christian DENIS

